

Conseil du 14^e arrondissement
Séance du mardi 12 mai 2026

Question orale à Madame la Maire du 14^e arrondissement relative à l'avenue Jean Moulin, présentée par Nicolas MANSIER et les élu.e.s du groupe Un nouveau souffle pour le 14^e.

Réponse de l'exécutif municipal, présentée par Madame Gaëlle CAPITAIN, adjointe à la maire en charge de l'espace public, du Plan piéton et du Plan vélo, des espaces verts, de la végétalisation et de la biodiversité.

Il est rappelé en préambule que l'exécutif ne nie pas les difficultés rencontrées par les riverains de l'avenue Jean Moulin depuis deux ans. Nous nous sommes engagés et nous continuons de le faire, pour que cette avenue retrouve une qualité de vie et des conditions correctes, notamment pour la santé environnementale.

Malgré ce que vous évoquez dans le préambule de votre question, des aménagements pérennes ont, en réalité, déjà été réalisés.

Ceux-ci comprennent :

- 300 m2 de pieds d'arbres reliés et végétalisés,
- des trottoirs rénovés,
- la pose d'un enrobé phonique sur le tronçon Nord de l'avenue pour la réduction du bruit,
- le passage à une seule file de circulation jusqu'au boulevard Brune,
- l'adaptation des temps de feux,
- ou encore dernièrement la sécurisation du parvis du Cour Morvan par la pose de barrières et un marquage au sol.

Les aménagements futurs prévoient :

- l'amélioration du confort de circulation des piétons, notamment en sécurisant les traversées, ainsi que d'éviter les conflits vélo-piétons en faisant descendre les aménagements cyclables sur chaussée. La problématique à l'angle de l'Avenue Jean Moulin et de la rue Friant en termes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite a bien été identifiée et prise en compte dans l'élaboration du réaménagement futur de l'avenue.
- d'assurer des continuités cyclables sécurisées avec séparateurs dans les deux sens depuis la porte de Châtillon jusqu'à la place Helene et Victor Basch.
- de poursuivre la mise en place d'un enrobé phonique sur les tronçons restants de la chaussée.

Nous demanderons que le début des travaux se fasse en 2027 et soit une priorité du Plan vélo 2026-2032. Nous sommes d'ailleurs venus sur site avec Dan Lert, adjoint au Maire de Paris en charge des mobilités, il y a deux semaines pour aborder ce projet.

Concernant le dispositif Paris Respire, sa mise en place est aujourd'hui prise en charge par la mairie d'arrondissement. Nous souhaitons que cela puisse se faire à l'avenir sur des budgets centraux, afin de permettre la mise en place de ce dispositif un dimanche sur deux et les jours fériés.

Je rappelle également que des événements festifs, organisés par les associations sur l'espace public, peuvent venir compléter ce dispositif sur demande des organisateurs auprès de la Mairie.

Concernant la circulation des poids lourds et autocars de tourisme, nous souhaitons que ceux qui ne desservent pas l'avenue Jean Moulin puissent emprunter un autre axe. La seule manière pour que ceci puisse être juridiquement et techniquement applicable et n'entraîne pas de report sur d'autres axes résidentiels est d'autoriser leur circulation sur le tronçon sud de l'avenue du Général Leclerc.

La demande sera donc réitérée auprès du Préfet de Police de mettre en place une expérimentation visant à autoriser les véhicules de plus de 6 mètres à emprunter la voie bus du sud de l'avenue du Général Leclerc, sur une durée déterminée et sur la base de laquelle il serait possible à terme de statuer sur sa pérennisation. Nous demandons le soutien de l'Hôtel de Ville pour appuyer cette demande.

Ces démarches, projets et réaménagements sont réalisés en concertation avec les riverains, les représentants des conseils de Quartier, et les associations.

Les comités de suivi de l'avenue Jean Moulin sont effectivement maintenus, le prochain aura lieu le mercredi 3 juin, à 19h, à la Mairie, auquel les collectifs précédemment évoqués ont bien entendu été invité et où seront présentés les plans d'aménagement. Nous aurons à cœur de faire de ces comités un réel temps d'échange et de concertation.